

BULLETIN DE SOUTIEN

à notre association

Année 2022

J'adhère à RoseUp: 30 euros

Votre adhésion vous permettra de recevoir les deux numéros de *Rose Magazine* de l'année.

Je fais un don à RoseUp de:

- 40 €
 60 €
 100 €
 150 €
 Montant libre €

Soit un montant total de: €

Je règle par:

Chèque à l'ordre de RoseUp Association accompagné du présent bulletin rempli, adressé à:
RoseUp Association
2, rue du Roule – 75001 Paris

En ligne directement: www.rose-up.fr

Pour tout renseignement,
vous pouvez nous contacter au 01.76.31.04.54

RoseUp a besoin de vous !

ADHÉRER VOUS PERMET DE...

- ✓ Bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans les Maisons Rose (Paris et Bordeaux).
- ✓ Participer à la vie de l'association et prendre part aux décisions.
- ✓ Nous aider à peser dans le débat public en faisant nombre pour défendre les droits des personnes atteintes de cancer.
- ✓ Recevoir les deux numéros de *Rose Magazine* de l'année.

FAIRE UN DON NOUS PERMET DE...

- ✓ Continuer à vous apporter une information fiable, indépendante et gratuite.
- ✓ Financer de nouveaux projets, tels que l'essaimage des Maisons Rose sur le territoire, des ateliers de qualité et des conférences/débats...
- ✓ Financer nos activités de défense des droits: assurabilité, restes à charge, maintien dans/retour à l'emploi, etc.

COORDONNÉES

Madame Monsieur

Nom.....

Prénom

Adresse

Complément adresse (bât.....)

Code postal [][][][][][]

Commune.....

Pays.....

Téléphone.....

E-mail

Je souhaite recevoir des informations de RoseUp Association

L'article 38 de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 modifié vous permet d'exercer vos droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Vous pouvez contacter RoseUp Association – 2, rue du Roule – 75001 PARIS.
Nous vous garantissons que vos données ne seront ni échangées avec d'autres organismes ni commercialisées.

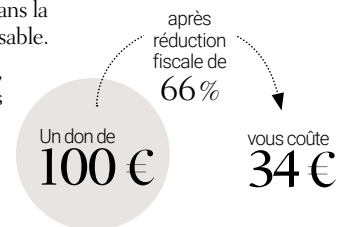
Votre soutien à RoseUp vous donne droit à

66% DE RÉDUCTION FISCALE

Vos dons sont déductibles à hauteur de 66% de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Ainsi, un don de 100 €, par exemple, réduit votre impôt de 66 € et ne vous revient réellement qu'à 34 €.

Pour cela, nous vous adressons un reçu fiscal vous ouvrant droit à cette réduction.



MERCI

pour votre engagement à nos côtés !